

fragment du plan parcellaire de la voirie à l'échelle de ,^ dont je dois un calque à l'obligeance de M. Grisard, ce qui garantit l'exactitude de ce croquis.

A propos de cette même rue, il faut également rectifier le tracé de la clôture de Saint-Marcel. Il n'est pas admissible que cette muraille formât le flanc méridional de la rue Vannerot, attendu qu'elle devait, conformément aux principes les plus élémentaires de la fortification, relier les deux portes de Saint-Marcel et du Griffon, sans quoi celle-ci eût été absolument inutile, puisque l'assaillant aurait pu pénétrer derrière le mur fortifié, par son extrémité entièrement découverte et en l'air. On peut d'ailleurs, à l'appui de cette observation décisive, alléguer un document de 1347, d'après lequel on apprend que le tènement de Forez était de l'autre côté de la clôture de Saint-Marcel, *rétro*¹ *clausuram Sancti Marcelli*.

Il est néanmoins assez difficile de déterminer actuellement la direction de ces anciennes murailles, détruites depuis longtemps, à moins qu'on ne veuille la retrouver sur l'emplacement d'un mur ayant existé jusqu'à nos jours, et qui, partant du haut des escaliers de la rue Sainte-Marie, se dirigeait en ligne droite pour aboutir à la montée du Griffon², un peu au-dessus de la rue Terrailles, dont le nom vient des fossés qui prolongeaient jusqu'au Rhône cette ligne de défense. Mais il faudrait bien se garder de rattacher à cet ensemble de fortifications une certaine tourelle qui, dans votre plan, porte le nom usurpé de tour de Saint-Marcel. On reconnaît à première vue

¹ On ne peut traduire que par *au delà*, cet adverbe si mal employé. En effet, si le scribe avait voulu dire *en deçà*, il eût écrit *infra* *oujv.xta*, expressions très communes dans les actes du temps, au lieu de recourir à un solécisme qui ne s'explique que par la difficulté de trouver le mot propre : *ultra*.

² Le tracé théorique de cette muraille serait une droite menée directement de la porte Saint-Marcel à la porte du Griffon. Les seules modifications qu'a dû subir ce schéma, sont celles que nécessitait la configuration du sol. Cette étude tendrait à faire admettre la muraille en question. En effet, elle couronnait la crête d'un fort mouvement de terrain, au delà duquel s'étendait une montée en pente douce entièrement découverte et facilement battue par la défense. Une considération analogue ne permet pas de reporter la clôture à la rue Vannerot, parce que là elle aurait été commandée par un second relief brusque du sol, d'où l'ennemi l'aurait dominée sans être contrebattu, sinon très insuffisamment, par le seul fort de la porte Saint-Marcel. A l'appui de l'opinion qui identifie le mur de séparation du Champ-Haut et du Champ-Bas de Forez avec la clôture de Saint-Marcel, je dois invoquer le témoignage de Cochard, qui vit démolir les fondations de cette muraille vers les escaliers des Capucins, et n'hésita pas à y reconnaître les restes de l'ancienne fortification. (*Guide à Lyon*, p. 537.)